



RENCONTRE AVEC LA DIRECTION LE 17 SEPTEMBRE 2018

Alors que traditionnellement, l'été est une période de trêve, il en a été tout autrement cette année avec en juin la publication du rapport de la Cour des Comptes puis le discours de M Darmanin et enfin le rapport CAP 2022. L'objectif commun est de remettre en cause nos missions soit par un abandon pur et simple soit par un transfert vers d'autres structures (agence en matière SPL ou agence de recouvrement fiscal et social). À l'heure où il faut écouter le JT de 20H pour connaître les dernières règles en matière de restitution dans le cadre du PAS (!), il nous a semblé impératif de rencontrer M Oziol et M Grimard.

Alors qu'une organisation syndicale a cru devoir annoncer dans un tract national de potentielles **fusions de directions locales**, la DDFIP 42 nous a assuré qu'aucune réflexion en la matière n'était menée au niveau local et qu'il en était de même pour une éventuelle mutualisation de services entre plusieurs départements. Nous prenons acte de cette position même s'il semble qu'il en soit tout autrement dans certaines régions où sans parler de fusion de DDFIP, il y a déjà des mutualisations en matière notamment de ressources humaines et de gestion budgétaire. FO-DGFIP 42 reste très vigilant sur ces questions.

Pour M Oziol, son intérim **n'est pas lié à une quelconque suppression de direction locale et la nomination d'un directeur devrait intervenir rapidement.**

Dans son discours du 11 juillet 2018, M Darmanin a demandé au DG de lui proposer une réorganisation territoriale des services de l'administration qui consistera « en un mouvement de déconcentration d'une partie des services qui sont actuellement en Île-De-France afin de les réimplanter en régions et des services actuellement dans les métropoles afin de les réimplanter dans les territoires ruraux ou péri-urbains ». Là aussi, le Directeur s'est voulu rassurant en nous précisant que cela allait plutôt vers une revitalisation des Directions Départementales. On ne peut qu'espérer que l'hémorragie qu'ont subie les petits départements comme le nôtre au profit des métropoles régionales cesse enfin !

À l'image de notre ministre, notre direction locale voit dans le développement des Maisons de Service Au Public une réponse aux fermetures des trésoreries, qui hélas continueront, et à la désertification du milieu rural. Pour autant, aucun projet nouveau n'est à l'étude en dehors de celui de ST Genest Malifaux et aucune permanence mobile n'est d'actualité donc pas de camping-car pour l'instant dans la Loire !

La DDFIP-42 s'est émue du sort des SIP qui sont « à l'os » au niveau des effectifs alors même que la suppression de 2130 emplois au sein de nos services est d'ores et déjà justifiée par la mise en place du PAS.

FO-DFIP 42 est beaucoup plus inquiet car, outre que la **législation fiscale ne semble pas stabilisée et évolue au gré des déclarations politiques** ce qui pose un vrai problème de formation des agents, **que va-t-il se passer lors de la sortie des avis d'imposition quand les contribuables se verront réclamer certaines sommes au titre de revenus « non effacés au titre de l'année blanche » ou pour récupérer les restitutions octroyées finalement à tort en janvier 2019 au titre des crédits d'impôt ?** FO-DGFIP 42 a mis l'accent auprès de la direction sur les difficultés des collègues en SIP soumis à une forte pression pour que la réforme emblématique du quinquennat Macron réussisse.

S'agissant de l'ASR 2019, **la DGFIP 42 a estimé que les arguments avancés par les élus concernés par les projets de fermeture n'étaient pas suffisants pour renoncer à la validation de l'ensemble des suppressions de postes.** La décision finale devrait intervenir en octobre.

FO DGFIP 42 s'indigne de cette réaction et ne compte pas sagement attendre la décision du ministre !

M Oziol nous a précisé qu'**aucune réflexion n'était en cours pour l'ASR 2020.**

La DDFIP 42 s'est émue de l'utilisation de l'EDR. Plusieurs membres sont affectés toute l'année sur des emplois non pourvus au mouvement de mutation voire qui plus est, sur un métier qu'ils ne connaissent pas du tout. En agissant ainsi, la **Direction ne sera pas en mesure de répondre à certaines absences qui se révéleraient en cours d'année.** La Direction a bien conscience du problème même si elle rappelle que dans de nombreux départements, l'EDR est une équipe beaucoup moins étoffée que la nôtre.

Enfin, nous avons évoqué **les difficultés d'habilitation aux applications en ce début septembre** en raison des logiciels MADRHAS et SIRHIUS . M Grimard nous a précisé qu'**il a fait remonter le problème au niveau national et que par ailleurs une seconde personne au sein de la DDFIP-42 pourra désormais procéder aux habilitations.**